

Département de la Savoie
République Française

Délibération numéro 2026 - 83

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 22 avril à 20 heures 30, le conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la présidence de Monsieur Jérémy TRACQ, président.

La convocation a été envoyée en date du 16 avril 2026.

Présents : Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Cédric BERMOND, Stéphane BOYER, David BRUBALLA, Jean-Marc BUTTARD, François CAMBERLIN, Sophie CHARVOZ, François CHEMIN, Christian CHIALE, Frédéric CHICOT, Jean-Marc COUVERT, Clotilde DUCROUX VERNIER, Eric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Cédric GUEHO, Pascal LAGLERA, Claudine LANFREY, Catherine PASTEL, Denis PASTEL, Aurore PETIT, Laurent POUPARD, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Magali ROUARD, Karine ROUTIN.

Absents : Blandine CHARVOZ, Elodie FAVRE, Bernard ZIZEK.

Procurations : Blandine CHARVOZ à Humberto FERNANDES
Elodie FAVRE à Jacques ARNOUX
Bernard ZIZEK à Catherine PASTEL

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 27

Nombre de pouvoirs : 03

Nombre de votants : 30

Monsieur Jacques ARNOUX a été désigné secrétaire de séance.

**Objet : Désignation des représentants de la CCHMV au Groupement d'Intérêt Public
RGD Savoie Mont Blanc**

Monsieur le président informe l'assemblée que depuis 1996, la RGD accompagne les structures publiques de Haute-Savoie et Savoie en mutualisant des moyens humains et informatiques pour leur fournir des outils numériques et données souveraines dédiés à la gestion du territoire.

L'assemblée est invitée à délibérer afin de désigner un représentant titulaire de la CCHMV ainsi qu'un représentant suppléant afin de participer à la gouvernance du GIP.

Monsieur le président demande à l'assemblée de délibérer.

Le conseil communautaire,

Vu l'exposé de Monsieur le président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Décide** de désigner les membres au scrutin public ;
- **Désigne** Monsieur Jean-Marc BUTTARD en qualité de représentant titulaire de la CCHMV au sein du GIP ainsi que Monsieur Laurent POUPARD en qualité de suppléant ;
- **Charge** Monsieur le président de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en conseil communautaire en séance de ce jour.

Pour copie conforme, Modane, le 24 avril 2026.

Le secrétaire de séance
Jacques ARNOUX



Le Président
Jérémy TRACQ

